



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
Séance du 07 janvier 2022**

153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Cécile DENISET, Nathalie FORTIN,
Mrs Jean-Paul MARTIN, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Rodolphe CAGNE, Mathieu GELHAYE,
Jean-Bertrand BLANCHON.

Absents excusés : Mme Lory PRIN

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mme Nathalie FORTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

Modification ordre du jour réunion :

Mr le Maire demande la possibilité d'enlever un point à l'ordre du jour et d'en rajouter un :

- Enlever : « Droit de préemption »,
- Rajouter : « Inscription de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 »

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

APPROBATION :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil en date du 03 décembre 2021.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

DELIBERATION REMISE A NIVEAU DE L'INFORMATIQUE DE LA MAIRIE :

Une délibération est à prendre pour autoriser Mr le Maire à demander une subvention auprès de la région Bourgogne / Franche-Comté.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

CONTRAT VERIFICATION PERIODIQUES INSTALLATIONS DE GAZ ET ELECTRIQUES :

La Communauté de Communes a informé les communes membres, de l'obligation de contrôler les installations gaz et électriques des mairies et salle des fêtes tous les ans. Pour cela, elle a négocié un contrat auquel les communes peuvent adhérer.

Il s'avère que ce contrat négocié reste très coûteux pour une petite commune comme la nôtre, nous allons demander des informations complémentaires avant un quelconque engagement.

SIDEC REFERENT RGPD :

La commune doit mettre en place un document (registre de traitements des données) et de ce fait, demander un audit auprès du SIDEC pour un coût de 230 euros.

VOTE : Pour 8 – Contre 1 – Abstention 1

ENGAGEMENT GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE SIDEC :

La commune doit décider si elle reconduit le contrat d'achat d'électricité à partir de 2023 pour 3 ans avec le SIDEC.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

DELIBERATION « INSCRIPTIONS DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 » :

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2022 à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget, et, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2021 s'élevaient à 213 832.00 euros (déduction faite des remboursements d'emprunts s'élevant à 12 720 €), soit :

Chapitre 20 : 255.00 euros

Chapitre 204 : 0.00 euros

Chapitre 21 : 213 577.00 euros

Chapitre 23 : 0.00 euros

que le quart de ces crédits représente donc 53 458.00 euros.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

COMMISSIONS DIVERSES :

- Le recensement 2022 de la commune a commencé.
Mme Catherine BARRAY (agent recenseur) va déposer prochainement dans nos boîtes aux lettres une lettre expliquant le processus du recensement via internet.
- Dossier SEDAN : nous avons reçu le dossier suite à la réunion avec l'Office Français de la Biodiversité et la Communauté de communes pour le nettoyage du sedan.
- Le bulletin municipal 2021 sera prêt et distribué vers la fin janvier 2022.
- SIVOS : Etoile – Quintigny – Saint-Didier :
 - ✓ Le cabane à vélos doit être refaite.
 - ✓ Le contrat de l'accompagnatrice des enfants dans le bus va être revu à la hausse de 1h.
- SICTOM :
Attention changement important de jour et de fonctionnement :
La collecte incitative des ordures ménagères va changer à partir du lundi 24 janvier 2022,
Les deux poubelles seront ramassées désormais tous les 15 jours, le LUNDI.
Pour cette année, la redevance des ménages sera légèrement diminuée en revanche, elle sera augmentée pour les professionnels.

QUESTIONS DIVERSES :

- SAUR : durant la semaine du 03 au 07 janvier 2022, la SAUR a effectué des tests à la fumée pour vérifier le raccordement correct des maisons et pour détecter les eaux parasites. En effet, les eaux pluviales doivent se déverser dans le réseau des eaux pluviales et non dans le réseau d'eaux usées dans la mesure, ou cela occasionne un afflux d'eau qui pose problème pour la station d'épuration.
- Il est demandé aux habitants de Quintigny de bien vouloir apposer les numéros de rues fournis par la commune sur leurs maisons ainsi que les noms et prénoms sur les boîtes aux lettres afin de faciliter le travail du facteur et des livreurs.
- Une doléance a été formulée par des habitants du village à savoir :
Pourquoi la route de la Soulainne est éteinte la nuit et pas les autres rues ?
Nous allons faire le tour du village afin de voir ce qu'il en est exactement.
- Le site de Quintigny est à refaire ; il a été infecté par un virus dernièrement.
- Il est constaté que quelques voitures roulent encore trop vite dans la rue Charles Nodier. Se pose la question d'un radar pédagogique ou une autre solution pour ralentir les usagers de cette rue.
- Il est constaté très régulièrement que la route en direction de l'Etoile est souvent bien sale et glissante suite aux passages des camions sortant de la décharge FAMY.

La séance est levée à 22h20

Vu pour être affiché le 12 janvier 2022, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 12 janvier 2022

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Nathalie FORTIN

Signature manuscrite de Nathalie Fortin en encre noire.

Le Maire,
Jean-Paul MARTIN

Signature manuscrite de Jean-Paul Martin en encre noire.